

Département de la  
**GIRONDE**

Canton du  
**NORD MÉDOC**

Commune de  
**VENDAYS-MONTALIVET**

Date convocation : 27/09/2021

Date affichage : 27/09/2021

**Nombre de membres :**

**en exercice :** 19  
**présents :** 16  
**absents excusés représentés** 2  
**absente excusée** 1  
**absent :** 0  
**de votants :** 18

*L'an deux mille vingt et un, le premier octobre à dix-huit heures et deux minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.*

**SÉANCE DU 01/10/2021**



**PRÉSENTS**

<b>M. BOURNEL Pierre</b>	<b>Mme BRUN Véronique</b>
<b>M. TRIJOLET-LASSUS Jean</b>	<b>Mme DZALIAN Irène</b>
<b>Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie</b>	<b>Mme BOUCHEZ Sophie</b>
<b>Mme PAPILLON Françoise</b>	<b>Mme AMOUROUX Marie</b>
<b>M. BARTHÉLÉMY Laurent</b>	<b>Mme PEYRUSE Chloé</b>
<b>M. FABRE Michel</b>	<b>Mme GUESDON Cécile</b>
<b>M. PION Jean-Paul</b>	<b>M. DASSE Julien</b>
<b>M. BERTET Jean-Marie</b>	<b>Mme BAHAIN Marie-Noëlle</b>

---

**ABSENTS EXCUSÉS** M. CARME Jean (pouvoir donné à M. BOURNEL Pierre)

**REPRESENTÉS** M. SIROUGNET Bruno (pouvoir donné à M. FABRE Michel)

---

**ABSENTE EXCUSÉE** Mme DA SILVA Christète

---

**ABSENT** /

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BARTHÉLÉMY.

Auxiliaire du secrétaire de séance : Madame Stéphanie SIROUGNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h02.

Monsieur le Maire déclare être en possession du pouvoir de :

Jean CARME qui donne pouvoir à Pierre BOURNEL

Bruno SIROUGNET qui donne pouvoir à Michel FABRE

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.



## **ORDRE DU JOUR**

### **PROCÈS VERBAL**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2021

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Approbation de la convention de partenariat portant sur le projet artistique intergénérationnel : Messages avec l'association ACT4 Love
- Approbation de la convention de partenariat portant sur l'aide à l'emploi sportif avec le Département de la Gironde
- Approbation de la convention partenariale avec les associations du territoire communal dans le cadre de Sports vacances
- Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du restaurant municipal à l'école privée Saint Joseph de Vendays-Montalivet (rectification de la délibération n°119-2021 du 09/07/2021)

### **RESSOURCES HUMAINES**

- Création d'un emploi Parcours Emploi Compétences / Contrat Unique d'Insertion / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (PEC-CUI-CAE) au sein du service Jeunesse
- Création d'un emploi permanent au sein de la mairie de Vendays-Montalivet
- Création d'emplois temporaires au sein de la mairie de Vendays-Montalivet
- Formation BPJEPS Éducateur sportif mention activités physiques : désignation d'un maître d'apprentissage
- Approbation de la modification de la charte du temps de travail
- Rectification de la délibération n°103-2018 - Délibération relative au remboursement des frais occasionnés par les déplacements des agents

### **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Désaffectation et déclassement de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée section AD numéro 204
- Adoption du principe de la cession de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée section AD numéro 204
- Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée BC 248
- Désaffectation et déclassement du domaine public et cession d'une parcelle de terrain située au 57 avenue des Vagues parcelle AD 315
- Autorisation de conclure un échange de terrains – parcelles BY125 et 128 et BM304 – Vendays-Montalivet

- Approbation de signature d'une convention de mise à disposition sur la parcelle CR54 avec ENEDIS pour la pose d'un poste de transformation de courant électrique
- Numérotation de la voie « Allée des Chênes » - Commune de Vendays-Montalivet
- Approbation de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
- Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique d'un captage d'eau destiné à la consommation – Forage de la Rège
- Approbation du principe du programme de travaux pour l'enfouissement de la ligne électrique basse tension avenue de l'Océan (du giratoire au feu tricolore)- Tranches 1 et 2
- Approbation du principe du programme de travaux pour l'enfouissement de la ligne électrique basse tension route de Montalivet (du feu tricolore à Pey Mayan)- Tranches 1 et 2

### **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – Exercice 2020
- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Exercice 2020
- Budget annexe SPANC – Assujettissement TVA
- Autorisation de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation des études nécessaires à la mise en service du forage « La Rège »
- Rectification de la délibération n°97-2021 - Demande de subvention du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocation Familiales au titre des travaux de réhabilitation du bâtiment du centre de loisirs
- Autorisation de demande de subvention auprès du Département de la Gironde au titre de l'activité « Sports vacances »
- Fixation d'une redevance d'occupation du domaine public routier pour les installations radioélectriques
- Armement des policiers municipaux - Vendays-Montalivet
- Autorisation de mouvement budgétaire compte 1068 : budget principal
- Budget Principal Commune - Décision Modificative n°3
- Budget Annexe Eau et Assainissement - Décision Modificative n°2
- Budget Annexe Camping Municipal - Décision Modificative n°3
- Budget Annexe Lotissement 8<sup>ème</sup> tranche – Décision Modificative n°2
- Budget Annexe SPANC – Décision Modificative n°2
- Autorisation d'attribution de subventions exceptionnelles pour les manifestations pour 2021 - Modification de la délibération n°75-2021 du 26/06/2021

### **QUESTIONS DIVERSES**



#### **Sujet ajouté à l'ordre du jour**

- Autorisation de demande de subvention auprès du FEADER et de la Région pour la réalisation des travaux d'empierrement de la piste du Balens et l'empierrement d'aire de retournement sur la piste du Cap du Prat

**L'ajout du sujet à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



#### **Sujet retiré de l'ordre du jour**

- Approbation de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale



#### **DÉCISIONS**

**Dans le cadre des délégations qui sont accordées à Monsieur le Maire, il informe le Conseil Municipal, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il a pris neuf décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :**

- **Décision n°20-2021 du 08 juillet 2021 portant sur la signature de l'avenant n°01 au marché n°2021-05 relatif à la réalisation d'aménagements sécuritaires sur la RD102 route de Lesparre et avenue de l'Océan** avec l'entreprise titulaire ADE LTP FAYAT pour un montant de 2 500,00€ HT portant le montant total du marché à 189 508,00€ HT

- **Décision n°21-2021 du 10 août 2021 portant attribution d'accords-cadres relatifs à la fourniture de denrées alimentaires**, selon les lots suivants :

- Lot n°1 Produits laitiers et ovo-produits attribué à l'entreprise LODIFRAIS pour un montant maximum de 42 000,00€ HT
- Lot n°2 Épicerie attribué à l'entreprise POMONA LEPISAVEURS pour un montant maximum de 30 000,00€ HT
- Lot n°3 Produits préparés attribué à l'entreprise ACHILLE BERTRAND pour un montant maximum de 20 000,00€ HT
- Lot n°4 Fruits et légumes de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gammes attribué à l'entreprise SAINFRUIT pour un montant maximum de 5 000,00€ HT
- Lot n°5 Viandes et charcuteries fraîches attribué à l'entreprise ACHILLE BERTRAND pour un montant maximum de 17 000,00€ HT
- Lot n°6 Volailles fraîches attribué à la SOCIETE DISTRIBUTION AVICOL pour un montant maximum de 22 000,00€ HT
- Lot n°7 Produits surgelés attribué à l'entreprise ACHILLE BERTRAND pour un montant maximum de 45 000,00€ HT
- Lot n°8 Fruits et légumes frais attribué à l'entreprise ROSSIGNOL SAS pour un montant de 32 000,00€ HT

- **Décision n°22-2021 du 10 août 2021 portant sur l'attribution d'une vente au plus offrant d'un camion Mercedes Benz** au bénéfice de l'entreprise LG EXPORT TRUCKS pour un montant de 5 000,00€ TTC.
  
- **Décision n°23-2021 du 11 août 2021 relatif à l'attribution du marché n°2021-09 portant sur la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de requalification et d'extension de la halle du marché de Montalivet** au groupement d'entreprises dont le mandataires est ARCHIVERA pour un montant de 57 850,00€ HT
  
- **Décision n°24-2021 du 01 septembre 2021 relative à une convention de partenariat avec l'organisme BATIPRO pour les formations « ouvrier qualifié de maintenance hôtellerie de plein air » et « agent d'entretien du bâtiment »** portant sur la location d'un bâtiment communal et le déroulement des formations sur la commune
  
- **Décision n°25-2021 du 02 septembre 2021 relative à des conventions de partenariat avec l'organisme INFA pour diverses formations** portant sur la location de bâtiments communaux et le déroulement des formations sur la commune
  
- **Décision n°26-2021 du 17 septembre 2021 relative à l'attribution du marché n°2021-10 portant sur les travaux de renouvellement des réseaux AEP et EU sur l'emprise des travaux d'aménagement VRD de la place du marché de Montalivet** à l'entreprise SOGEA SUD-OUEST AQUITAINE pour un montant de 98 280.€ HT
  
- **Décision n°27-2021 du 17 septembre 2021 relative à l'attribution de marchés portant sur les travaux d'aménagement VRD de la place du marché de Montalivet**, selon les marchés suivants :
  - marché n°2021-11-1 portant sur les travaux d'aménagement VRD, Mobiliers et Espaces verts de la place du marché de Montalivet attribué à l'entreprise ADE TP FAYAT pour un montant de 1 149 594,88€HT
  - marché n°2021-11-2 portant sur les travaux d'effacement du réseau télécom et réhabilitation de l'éclairage public de la place du marché de Montalivet attribué à l'entreprise CDR LACROIX pour un montant de 133 564,00€HT
  
- **Décision n°28-2021 du 20 septembre 2021 relative à la signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le camping Atlantic Club Montalivet** portant sur la mise à disposition de la piscine couverte et fixant les occupations pour l'année scolaire en cours, du lundi au vendredi.



## PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2021 est soumis au vote du Conseil Municipal.

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



## ADMINISTRATION GENERALE

### 140-2021 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR LE PROJET ARTISTIQUE INTERGÉNÉRATIONNEL : MESSAGES AVEC L'ASSOCIATION ACT 4 LOVE

*Rapporteur : Mme Véronique BRUN*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat portant sur le projet artistique intergénérationnel : messages avec l'association ACT4 love

### 141-2021 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR L'AIDE À L'EMPLOI SPORTIF AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Rapporteur : M. Jean TRIJOLET-LASSUS*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Aide à l'emploi sportif » avec le Département de la Gironde, pour une durée de 3 ans à compter du 15 juillet 2021, date de la Commission Permanente.

### 142-2021 – APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE COMMUNAL DANS LE CADRE DE SPORTS VACANCES

*Rapporteur : M. Jean-Marie BERTET*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** le principe de conventionner avec les associations du territoire dans le cadre de Sports Vacances et du Centre de Loisirs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

**143-2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU RESTAURANT MUNICIPAL À L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH DE VENDAYS-MONTALIVET**

**(Rectification de la délibération n°119-2021 du 09/07/2021)**

**Rapporteur : Mme Chloé PEYRUSE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de cette nouvelle convention à signer pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 août 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire ;
- **RECTIFIE** ladite délibération selon les dispositions susmentionnées ;
- **PRÉCISE** que cette erreur matérielle est sans influence sur l'objet principal de la délibération consistant en la signature d'une convention de mise à disposition du restaurant municipal à l'école privée Saint Joseph de Vendays-Montalivet.

**RESSOURCES HUMAINES**

**144-2021 – CRÉATION D'UN EMPLOI PARCOURS EMPLOI COMPETENCES/CONTRAT UNIQUE D'INSERTION/CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (PEC-CUI-CAE) AU SEIN DU SERVICE JEUNESSE**

**Rapporteur : Mme Chloé PEYRUSE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la proposition précédemment détaillée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**145-2021 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DE LA MAIRIE DE VENDAYS-MONTALIVET**

**Rapporteur : M. Jean-Paul PION**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au Budget Principal

#### **146-2021 - CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES AU SEIN DE LA MAIRIE DE VENDAYS-MONTALIVET**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** la création au tableau des effectifs de deux emplois non permanents d'un agent administratif et d'un agent technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps *complet* ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au Budget Principal

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

#### **147-2021 - FORMATION BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES : DESIGNATION D'UN MAITRE D'APPRENTISSAGE**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERTET

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de formation BPJEPS Educateur Sportif mention Activités physiques en contrat d'apprentissage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de formation et tout document et avenant relatifs à ce dispositif, notamment la fiche de pré-contrat, la fiche de maître d'apprentissage, etc...
- **DÉSIGNE** M. Loïs TRIJOULET, responsable Pôle Sport, en qualité de maître d'apprentissage pour la formation BPJEPS Educateur sportif mention activités physiques ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'apprenti seront inscrits au Budget Principal

#### **148-2021 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CHARTE DU TEMPS DE TRAVAIL**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **MODIFIE** la charte du temps de travail selon les modalités susmentionnées.

#### **149-2021 – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°103-2018 – DELIBERATION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNÉS PAR LES DEPLACEMENTS DES AGENTS**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la rectification de la délibération susmentionnée ;
- **APPROUVE** l'indemnisation de changement de résidence conformément aux références réglementaires précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondant.



## URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 150-2021 – DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD NUMÉRO 204

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** la désaffectation de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée en section AD sous le numéro 204
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée en section AD sous le numéro 204, et son intégration dans le domaine privé communal.

### 151-2021 – ADOPTION DU PRINCIPE DE LA CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD NUMÉRO 204

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le principe de la cession de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée en section AD sous le numéro 204.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet ensemble immobilier de gré à gré dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de consulter pour avis le Pôle d'Évaluation Domaniale auprès de la Direction régionale des finances publiques du département de la Gironde afin d'obtenir la valeur vénale de cet ensemble immobilier qui constituera le prix minimal de mise à prix.

### 152-2021 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTREE BD 248

*Rapporteur : Mme Valérie DA COSTA OLIVEIRA*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** la désaffectation de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée en section BD sous le numéro 248.
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée en section BD sous le numéro 248, et son intégration dans le domaine privé communal.

**153-2021 – NUMEROTATION DE LA VOIE « ALLEE DES CHENES » – COMMUNE DE VENDAYS MONTALIVET**

**Rapporteur :** M. BARTHÉLÉMY Laurent

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe général de numérotation des voies de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ADOpte** la numérotation contenue dans le tableau ci-dessus.

**154-2021 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE AU 57 AVENUE DES VAGUES PARCELLE AD 315**

**Rapporteur :** Mme Valérie DA COSTA OLIVEIRA

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** la désaffectation, prononcer le déclassement du domaine public communal et autoriser la cession de la parcelle cadastrée AD 315 et située Au 57 AV. des Vagues et autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente.
- **PRÉCISE** que cette cession interviendra au prix de 33 800 € H.T. et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- **PRÉCISE** que la recette en résultant sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget.

**155-2021 – AUTORISATION DE CONCLURE UN ECHANGE DE TERRAINS – ENTRE M. MALLET ET LA COMMUNE DE VENDAYS MONTALIVET**

**Rapporteur :** Mme Marie AMOUROUX

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'échange de parcelles entre M MALLET et la commune de Vendays-Montalivet comme proposé précédemment ;
- **PRÉCISE** que cette initiative étant diligentée par M MALLET, les frais de géomètre et d'actes notariés seront pris à sa charge ;
- **RÉALISE** les procédures de publicité foncières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange.

**156-2021 – APPROBATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SUR LA PARCELLE CR54 AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE**

**Rapporteur :** M. BARTHÉLÉMY Laurent

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signature de la convention de mise à disposition au profit d'ENEDIS pour l'occupation d'un terrain d'une superficie de 20m<sup>2</sup> situé à Lapiey Nord faisant partie de l'unité foncière cadastrée CR54 d'une superficie totale de 2 702m<sup>2</sup>, pour la pose d'un poste de transformation

### **157-2021 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE D'UN CAPTAGE D'EAU DESTINÉ A LA CONSOMMATION – FORAGE DE LA RÈGE**

*Rapporteur : M. BARTHÉLÉMY Laurent*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **S'ENGAGE** à réaliser un diagnostic décennal du forage du Pont de la Brède, à l'issue duquel sera prise l'une des deux décisions suivantes selon le résultat de l'étude :
  - Le diagnostic ne relève pas de désordre(s) d'ampleur(s) nécessitant un lourd investissement communal : conservation du forage et mise à disposition gratuite de ce dernier au BRGM ;
  - Le diagnostic révèle la nécessité de réaliser un investissement d'ampleur : recomblement du forage par la commune à compter de la délivrance de l'autorisation définitive d'exploitation du forage de La Rège.
- **DÉCIDE** de ne pas renouveler la convention de fourniture d'eau en gros avec le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc au-delà de la date de délivrance de l'autorisation définitive d'exploitation du forage de La Rège.
- **DEMANDE** à ce que soit élaborées les études préalables sur le captage de La Rège.
- **S'ENGAGE** à conduire à son terme la procédure de déclaration d'utilité publique.
- **DÉCIDE** de réaliser les travaux nécessaires à la protection du captage, de mener à bien les études indispensables à l'aboutissement de ladite procédure.
- **SOLLICITE** le concours financier du Département et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne tant au stade des études préalables, de la phase administrative, qu'à celle de la phase ultérieure dont la matérialisation des périmètres de protection sur la parcelle.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour qu'il sollicite de Madame le Préfet de la Gironde le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de captage et des mesures de protection de la ressource, au titre du Code de l'environnement et du Code de la santé publique.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.
- **CONFIE** à la société ANTEA®GROUP l'établissement des études préliminaires et du dossier d'autorisation, ainsi que la fourniture éventuelle de complément d'information nécessaire à la déclaration d'utilité publique.

### **158-2021 - APPROBATION DU PRINCIPE DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION AVENUE DE L'OcéAN (DU GIRATOIRE AU FEU TRICOLERE) – TRANCHES 1 ET 2**

*Rapporteur : M. BARTHÉLÉMY Laurent*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement de la ligne électrique basse tension sur l'avenue de l'Océan de la portion comprise entre le giratoire et le feu tricolore (tranches 1 et 2).
- **AUTORISE** le lancement de l'étude technique afférente aux tranches 1 et 2.
- **ACCEPTE** de supporter le coût de cette étude s'il n'est donné suite à tout ou partie de l'opération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités inhérentes à la présente délibération.

**159-2021 - APPROBATION DU PRINCIPE DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION ROUTE DE MONTALIVET (DU FEU TRICOLERE À LA RPA) – TRANCHES 1 ET 2**

*Rapporteur : M. BARTHÉLÉMY Laurent*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement de la ligne électrique basse tension sur la route de Montalivet de la portion comprise entre le feu tricolore et la rue de la RPA (tranches 1 et 2).
- **AUTORISE** le lancement de l'étude technique afférent aux tranches 1 et 2.
- **ACCEPTE** de supporter le coût de cette étude s'il n'est donné suite à tout ou partie de l'opération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités inhérentes à la présente délibération.

**FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

**160-2021 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF– EXERCICE 2020**

*Rapporteur : M. Laurent BARTHÉLÉMY*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport auquel est joint la note d'information de l'Agence de l'eau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – exercice 2020 ;
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**161-2021 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2020**

*Rapporteur : M. Laurent BARTHÉLÉMY*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport auquel est joint la note d'information de l'Agence de l'eau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2020 ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr);
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

#### **162-2021 – BUDGET ANNEXE SPANC - ASSUJETTISSEMENT TVA**

*Rapporteur : M. Jean TRIJOLET-LASSUS*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'assujettir le service SPANC au régime fiscal de la TVA comme énuméré ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de mener les démarches nécessaires à l'assujettissement à la TVA et à signer tout document relatif à cette question.

#### **163-2021 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEADER ET DE LA REGION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT DE LA PISTE DU BALENS ET L'EMPIERREMENT D'AIRE DE RETOURNEMENT SUR LA PISTE DU CAP DU PRAT**

*Rapporteur : Mme Marie AMOUROUX*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la demande de subvention auprès de la Région et du Feader pour 87 512€ HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

#### **164-2021 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES NÉCESSAIRES À LA MISE EN SERVICE DU FORAGE « LA RÈGE »**

*Rapporteur : M. Laurent BARTHÉLÉMY*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le lancement des études relevant de la mission réglementaire confiée à la société ANTEA®GROUP, pour l'obtention de l'autorisation définitive d'exploitation du forage « La Rège » ;
- **APPROUVE** le plan de financement relatif à ces études tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la réalisation des études nécessaires à la mise en service du forage « La Rège », pour un montant de 5 175,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

**165-2021 – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°97-2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU TITRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BATIMENT DU CENTRE DE LOISIRS**

**Rapporteur :** *Mme Chloé PEYRUSE*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la modification du plan de financement ci-exposé ;
- **RECTIFIE** la délibération n° 97-2021 du 28 mai 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Département et de la CAF.

**166-2021 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DE L'ACTIVITE SPORTS VACANCES**

**Rapporteur :** *M. Jean-Marie BERTET*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** une aide auprès du Département dans le cadre des activités Sports vacances 2021-2022

**167-2021 - FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER POUR LES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES**

**Rapporteur :** *M. Laurent BARTHÉLÉMY*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public routier pour installations radioélectriques les à 12,00 € le mètre carré ;
- **DÉCIDE** que cette redevance sera revalorisée automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon une augmentation de 1%.

**168-2021 – ARMEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX – VENDAYS-MONTALIVET**

**Rapporteur :** *M. Jean-Paul PION*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'armement des policiers municipaux. A ce titre, Monsieur le Maire dotera les policiers municipaux des armes de catégories B et D.
- **SIGNE** la convention de coordination (L 512-4 à 7 du Code de la Sécurité Intérieure)

Monsieur le Maire prendra toutes les mesures appropriées et signera tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de l'armement des policiers municipaux.

Ces dépenses (armement, formation initiale, formation continue, aménagement de locaux) seront inscrites au budget des exercices 2022 et suivants.

### **169-2021 – AUTORISATION DE MOUVEMENT BUDGETAIRE COMPTE 1068 : BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le trésorier à mouvementer le compte 1068 par une écriture comptable : débit du compte 1068 par un crédit du compte 3555 pour les montants sus mentionnés.

### **170-2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE– DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°3 du Budget Principal de la Commune ci-dessus exposée

### **171-2021 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Eau et Assainissement de la commune ci-dessus exposée

### **172-2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL– DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°3 du Budget Annexe Camping Municipal de la commune ci-dessus exposée

### **173-2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 8<sup>ème</sup> TRANCHE– DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Lotissement 8<sup>ème</sup> tranche de la commune ci-dessus exposée

### **174-2021- BUDGET ANNEXE SPANC– DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe SPANC de la commune ci-dessus exposée

**175-2021 – AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR DES MANIFESTATIONS POUR 2021 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°75-2021 DU 26/02/2021**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** la nouvelle enveloppe globale de subventions exceptionnelles pour un montant total de **38 448 €** ;
- **RAPPELLE** que le versement de cette subvention sera conditionné à la tenue effective de la manifestation concernée ;
- **PRONONCE** la possibilité d'un versement de la subvention avant la manifestation, sous la stricte condition d'un dépôt de documents attestant de la tenue de la manifestation ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire mandater selon les crédits ouverts à l'article 6574 du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.